

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 398 promulguant en Côte française des Somalis Je décret n° 49-32 du 4 janvier 1949 portant majoration de 20 p. 1600 des versements attribués aux magistrales coloniaux.

n° 398

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 49-32 Au 4 janvier 1949 portant majoration de 26 p. 100 des versements attribués aux magistrats coloniaux. (J. O. du 9 mars 1949, page 437.)

Art. 2

— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.